



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE du 27 AVRIL 2017.**

L'an deux mille dix-sept, le 27 avril, à 18 Heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Roger PEGOURIE à LES CABANNES, sous la présidence de Monsieur Paul QUILES, Président.

Etaient Présents :

Commune de CORDES : Madame Renée GAUTIER, Messieurs Paul QUILES, François LLONCH, Paul VILLAIN,
Commune de PENNE : Monsieur Philippe DELABRE
Commune de ST MARTIN LAGUEPIE : Monsieur Jean-Christophe CAYRE
Commune de LES CABANNES : Monsieur, Philippe WOILLEZ,
Commune de VAOUR :
Commune de MILHARS : Madame Sylvie GRAVIER,
Commune de ST MARCEL CAMPES : Monsieur Jean-Pierre MARTEAU,
Commune de LIVERS-CAZELLES : Monsieur Denis DONNADIEU,
Commune de MOUZIEYS PANENS : Monsieur Claude BLANC,
Commune de SOUEL : Monsieur Frank CEBAK,
Commune de BOURNAZEL : Monsieur Claude LAURENT,
Commune de VINDRAC-ALAYRAC : Madame Régine BESSOU,
Commune de LE RIOLS : Monsieur Michel FREGEYRES
Commune de LACAPELLE SEGALAR : Monsieur Gérard TERRISSOL,
Commune de LABARTHE BLEYS : Madame Colette BOUYSSOU
Commune de MARNAVES :
Commune de ROUSSAYROLLES : Monsieur Jean-David ROOCKX,
Commune de ST MICHEL DE VAX : Monsieur Jacques MAFFRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : Madame Sabine OURLIAC, Messieurs Bernard TRESSOLS, Pierre PAILLAS, Jean-Luc KRETZ, Axel LETELLIER, Pascal SORIN, Bernard HOLDERLE, Patrick LAVAGNE, Jean-Paul MARTY.

Monsieur Jean-David ROOCKX a été élu secrétaire de séance

En préambule à l'ouverture de l'ordre du jour de la présente séance, le conseil communautaire à la demande de Monsieur le Président, valide le compte-rendu de la séance de la réunion du Jeudi 6 avril 2017.

1. Délibération portant rattachement de la Commune de LAPARROQUIAL à la Communauté de Communes du Cordais et du Causse.

Monsieur le Président rappelle que l'article L5210-1 du CGCT dispose :

« Le progrès de la coopération intercommunale se fonde sur la libre volonté des communes d'élaborer des projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité »

A ce titre il précise que la commune de LAPARROUQUIAL membre de la Communauté du Carmausin-Ségala (3 C.S) avait, dans le cadre du projet de schéma départemental de coopération intercommunale, présenté par Monsieur le Préfet du Tarn en date du 12 octobre 2015, accepté son rattachement à la 4C et demandé son retrait de la 3CS.

Il rappelle également que la communauté de communes du Carmausin-Ségala par délibération du 23 novembre 2015, avait accepté le retrait de la commune de LAPARROUQUIAL pour rejoindre la C.C du Cordais et du Causse. La commune de LAPARROUQUIAL avait également confirmé cette volonté par délibération du 30 novembre 2015.

Le schéma départemental de coopération intercommunale ayant été mis en œuvre par Monsieur le Préfet au 1^{er} janvier 2017 ; la commune de LAPARROUQUIAL a , par délibération 10 avril 2017, réitéré sa volonté d'être rattachée à la Communauté de Communes du Cordais et du Causse et a demandé sa sortie de la 3CS, conformément à l'article L5211-19 du CGCT qui précise qu'une commune peut demander son retrait de l'EPCI auquel elle appartient, dans les conditions mentionnées à l'article L5211-25-1 du CGCT. La communauté du Carmausin-Ségala, par délibération du 13 avril 2017, a accepté le retrait de la commune de LAPARROUQUIAL.

En conséquence, il propose au conseil communautaire, conformément à l'article L5211-18-2° du Code Général des Collectivités Territoriales, de se prononcer sur le rattachement de la commune de LAPARROUQUIAL à la 4C.

Il précise également que cette délibération sera notifiée au maire de chacune commune membre de la 4C et qu'elle devra être soumise à l'approbation de chacun des conseils municipaux, qui dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide à l'unanimité le rattachement de la commune de LAPARROUQUIAL à la 4C.

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

2. Délibération confiant au PETR de l'Albigeois et des Bastides la mission de mettre en place un nouveau Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du territoire du PETR.

Le nouvel appel à projet de l'ADEME pour accompagner la mise en place d'un Plan Climat Air Energie Territorial, en conformité avec la loi TECV « Transition Energétique pour la Croissance Verte », est ouvert aux communautés de communes ayant l'obligation d'élaborer un PCAET mais aussi aux syndicats mixtes (PETR, SCoT ou PNR).

Il est donc possible, pour le PETR, en accord avec les 5 communautés de communes, de répondre à cet appel à projet.

Au vu de ses statuts qui précise les missions exercées par le Pôle Territorial en lieu et place des Communautés de Communes membres, notamment :

- ✓ La conduite de l'animation, de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des actions du Plan Climat Energie Territorial,
- ✓ La conduite de toute mission, d'intérêt territorial, que pourrait lui confier une ou plusieurs des Communautés de Communes.

Au vu des objectifs stratégiques du Projet de Territoire 2014-2020, résolument engagé dans la transition énergétique pour la croissance verte

Au vu de l'expérience des acteurs et des collectivités du territoire de plus en plus engagés dans la transition énergétique,

Au vu de l'expérience et des compétences de l'équipe technique du PETR, 2

Le comité syndical du PETR en date du 3 avril 2017, qui, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, a décidé :

- ✓ De répondre à l'appel à projet de l'ADEME pour élaborer un Plan Climat Air Energie, conformément à la loi « Transition Energétique pour la Croissance Verte, dans le cadre d'une démarche mutualisée à l'échelle du périmètre du PETR, pour l'adoption d'un Plan Climat Air Energie avant le 31 décembre 2018.
- ✓ De proposer aux conseils communautaires des cinq communautés de communes de délibérer pour confier au PETR la mission de conduire l'élaboration d'un nouveau Plan Climat Air Energie Territorial, pour le compte des communautés de communes.
- ✓ De solliciter les aides de l'ADEME pour la réalisation de l'ensemble de la démarche d'élaboration du PCAET.
- ✓ De s'engager, dans le cadre d'une convention avec l'ADEME, pour la mise en œuvre, en étroite relation avec les communautés de communes de notre territoire, d'une politique air énergie ambitieuse et innovante

Les cinq communautés de communes sont donc appelées à délibérer aujourd'hui pour confier dans le cadre d'une démarche mutualisée, l'élaboration du PCAET au PETR, conformément à ses statuts.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **De confier au Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides la mise en place d'un nouveau Plan Climat Air Energie Territorial**, dans le cadre d'une démarche partagée avec les cinq communautés de communes du PETR, pour une démarche de transition énergétique et écologique ambitieuse.
- ✓ **De répondre à l'appel à projet de l'ADEME** pour mobiliser les aides financières et s'inscrire dans les objectifs de la loi « Transition Energétique pour la Croissance Verte » et dans les objectifs de la Région Occitanie

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

3. Organisation du temps scolaire des écoles de la 4 C et des Nouvelles activités périscolaires.

Monsieur le Président rappelle :

Le 2 mars, le Conseil d'école de Cordes avait exprimé le souhait de modifier les horaires de l'école de Cordes. Il propose de terminer la classe à 15H45 sur 4 jours d'école et permettre l'organisation des Nouvelles Activités périscolaires de 15H45 à 16H30.

Cette solution ne pouvait pas être appliquée par un manque d'intervenants, un temps d'atelier trop court et surtout un coût de revient trop élevé. Cette solution avait été refusée par la 4 C.

Madame l'inspectrice académique de la circonscription de Carmaux et Mont d'Alban avait alors proposé une organisation du temps scolaire intermédiaire entre la solution actuelle et la proposition du Conseil d'école :

- Porter la fin des cours à 15H30 les 4 jours de la semaine,
- Organiser les NAP sur 3 jours (lundi, mardi et jeudi) de 15H30 à 16H30, soit 1H00
- Proposer 1H00 d'ALAE auprès d'Arc en Ciel, le vendredi de 15H30 à 16H30, pour les élèves qui ne peuvent pas rentrer chez eux ou qui empruntent le transport scolaire (avec participation des parents),
- Débuter les cours à 8H45 jusqu'à 12h00 pendant 5 jours, excepté le mercredi où les cours termineront à 11H45.

Après avoir interrogé la FEDERTEEP, celle-ci a confirmé la possibilité d'effectuer un réaménagement des horaires du matin, en notant la mise en place d'un transport conjoint des collégiens et des écoliers.

Le Conseil Communautaire du 6 avril avait émis un accord de principe sur la possibilité de modifier les horaires des Nouvelles Activités Scolaires sous réserve et comme cela avait été convenu avec Madame l'inspectrice, du résultat d'un sondage qui devait être effectué auprès des parents de l'école de Cordes au travers d'un questionnaire anonyme demandé par le Conseil Communautaire.

Cette enquête s'est déroulée sur une semaine du 20 au 27 avril. La participation a été de 57 % des parents d'élèves. Le résultat donne 43 familles favorables au projet, 40 familles défavorables et 3 familles sans opinion.

Le conseil communautaire déplore le peu de participation des familles à cette enquête et s'étonne du court délai qui a été laissé aux parents pour répondre au questionnaire.

Il déplore également les conditions d'organisation et de déroulement de cette consultation qui n'a pas été faite sous le couvert d'un questionnaire anonyme, comme cela avait été initialement demandé par le conseil communautaire lors de sa séance du 6 avril.

En conséquence et d'en l'immédiat, le conseil communautaire à la majorité des membres présents, décide de reporter sa décision.

Monsieur le Président charge Monsieur le Vice-Président en charges des Ecoles d'en informer Madame l'Inspectrice académique de la Circonscription de Carmaux et Mont d'Alban et Madame la Directrice de l'école de CORDES.

Présents : 19

Votants : 19

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 2

4. Délibération renouvellement des conventions de participation aux frais de fonctionnement ECOLES 2016/2017 hors territoire de la 4C.

A la demande de Monsieur le Vice-Président en charge des Affaires Scolaires propose de maintenir le tarif de la participation aux frais de scolarisation des élèves inscrits par dérogation, à 650 € par enfant, pour l'année scolaire 2016/2017.

Il convient donc de renouveler les conventions de participation aux charges liées à l'accueil des élèves inscrits par dérogation, en accord avec les représentants suivants :

- ✓ SRPI Salles/Virac,
- ✓ SRPI Cestayrols/Fayssac,
- ✓ Laparrouquial/Le Ségur,
- ✓ Commune de Laguépie,
- ✓ Commune de Varen,
- ✓ Commune de Ginals,
- ✓ Ecole Bon Sauveur d'Albi (pour l'inscription d'un élève en handicap)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE :

- De maintenir le montant de la participation réciproque aux frais de fonctionnement des écoles à hauteur de 650 € maximum pour l'année scolaire 2016/2017, pour les groupements de communes, communes et organismes précités,
- De réexaminer les montants de ces participations chaque année,
- D'autoriser Monsieur Claude BLANC, Vice-Président à signer les conventions pour l'année scolaire 2016/2017, avec les partenaires cités ci-dessus.

5. Délibération Convention de participation aux charges de fonctionnement du réseau pédagogique de MONESTIES.

A la demande de Monsieur Président,

- Considérant que la Communauté de Communes a été retenue comme support administratif et financier du Réseau Pédagogique dit « Cordes »,

- Considérant les fonctions du coordonnateur du Réseau Pédagogique de Cordes et de Monestiés exercées au sein d'un seul établissement : l'École primaire du Pays Cordais,

Monsieur le Vice-Président propose le renouvellement de la convention déterminant les éléments et les modalités pris en compte pour le calcul de la participation financière aux charges de fonctionnement : maintenance du photocopieur, ligne téléphonique et fournitures de bureau.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** cette convention renouvelable chaque année par tacite reconduction pendant trois années
- **AUTORISE** Monsieur le Vice-Président à la signer.

6. Délibération portant sur le renouvellement de la convention triennale avec la F.O.L du Tarn. (Fédération des œuvres laïques)

A la demande de Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président en charges des Affaires Scolaires expose :

La convention liant les collectivités du département (communes, Sirp, Sivu, communautés, ...) et la Fédération des Œuvres Laïques pour l'organisation du Réseau Jeune Public vient à échéance en Juin 2017. Afin de permettre à la Fédération l'organisation de la saison 2017/2018, Monsieur le Vice-Président propose le renouvellement de la convention triennale « L'école rencontre les arts de la scène ». Il rappelle que la F.O.L. s'engage à présenter deux spectacles par an aux écoles tarnaises.

	Participation année scolaire 2017/2018	Participation année scolaire 2018/2019	Participation année scolaire 2019/2020
Tarif de base (prise en charge du transport par la FOL)	4,90 €	4,95 €	5,00 €
Si la FOL utilise une salle de la collectivité à titre gracieux	4,55 €	4,55 €	4,55 €
Si l'école se déplace à pied vers une salle de la commune	4,25 €	4,30 €	4,35 €
Si la collectivité prend en charge le transport	3,75 €	3,80 €	3,85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- **Accepte** le renouvellement de la convention triennale « L'école rencontre les arts de la scène »,
- **Autorise** le Vice-Président à signer la convention et toutes les pièces afférentes à celle-ci.

7. Demande de subvention pour l'équipement informatique des écoles de Cordes et de Milhars au titre de la DETR.

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires expose :

Dans le cadre du développement numérique à l'école selon la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République 2013, la Communauté de communes du Cordais et du Causse a décidé d'inscrire au budget 2017 un montant de 5 739,00 € H.T. pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur interactif destiné à l'école maternelle de Vaour et six ordinateurs portables (3 pour l'école de Milhars et 3 pour l'école de Cordes).

Pour la réalisation de cet équipement, il propose à l'assemblée de déposer une demande de subvention au titre de la DETR.

Le plan de financement se présente comme suit :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Equipement : 1 vidéoprojecteur interactif pour l'école de Vaour et 6 ordinateurs portables (3 pour l'école de Cordes et 3 pour l'école de Milhars)	5 739,00 €	Subvention DETR 50 %	2 869,50 €
		Autofinancement	2 869.50 €
Total hors taxes	5 739,00 €	Total hors taxes	5 739,00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire :

VALIDE le plan de financement de ce projet.

Autorise Monsieur le Président à déposer le dossier de subvention.

8. Délibération approbation du Budget Voirie 2017.

Le Conseil Communautaire,

Entendu la présentation du budget Voirie 2017 exposée par Monsieur Philippe WOILLEZ, Vice-Président en charge des finances,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **Valide et vote** les montants prévisionnels du budget Voirie 2017 tels qu'ils figurent au tableau ci-joint :

AMENAGEMENT ACCUEIL TOURISTIQUE BASE DE LOISIRS DU GARISSOU 2017

Objet de l'équipement	Montant des dépenses Hors Taxes	Financement prévisionnel	Montant des Recettes prévisionnelles
Jeux espace de loisirs	4 260.48 €	Département 20%	5 895.39 €
Signalétique intérieure Base de Loisirs	2 286.00 €	Région 15 %	4 421.54 €
Aménagement du snack	1044.00 €	Autofinancement 4C	19 160.00 €
Voirie zone résidentielle des chalets	21 886.45 €		
Total investissement	29 476.93 €		29 476.93 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide le plan I de financement prévisionnel proposé et autorise Monsieur le Président à solliciter le concours du Département et de la Région sur cette opération.

10. Travaux école de PENNE. (Regroupement Pédagogique PENNE-VAOUR)

Monsieur le Président présente au conseil communautaire les devis de travaux qui doivent être réalisés sur l'école de PENNE qui fait partie du regroupement pédagogique des écoles PENNE-VAOUR.

Il s'agit d'une part de procéder au remplacement des volets de l'école qui sont très vétustes et d'autre part d'améliorer la salle informatique de cette école qui nécessite une reprise complète de ses installations.

Il présente le plan de financement de cette opération avec le détail des différents investissements qui doivent être réalisés et propose au conseil communautaire de solliciter une aide du Département sur ce dossier :

REPLACEMENT DES VOLETS DE L'ECOLE DE PENNE AMELIORATION DES INSTALLATIONS NUMERIQUES DE LA SALLE INFORMATIQUE.

Objet de l'équipement	Montant des dépenses Hors Taxes	Financement prévisionnel	Montant des Recettes prévisionnelles
Remplacement des volets de l'école de PENNE	8 982.00 €	Département 70%	8 867.21 €
Rénovation des installations de la salle informatique	3 685.45 €	Autofinancement 4C	3 800.24 €
Total de l'opération d'investissement	12 667.45 €		12 667.45 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide le plan de financement prévisionnel proposé et autorise Monsieur le Président à solliciter le concours du Département sur cette opération.

11. Balisage des chemins de randonnées pédestres inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Monsieur le Président rappelle que l'entretien et le balisage des chemins qui sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée sont répertoriés et entrent dans le champ d'actions des compétences de la communauté de communes et sont définis d'intérêt communautaire.

A ce titre, 4 circuits ont été répertoriés par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre et doivent être mis aux normes en termes de balisage.

Il s'agit des itinéraires :

- Vallée de Bonnan et Forêt de Grézelle : 19 km
- Du Cérou à l'Aveyron par les Crêtes : 12 km
- Fontaines et Dolmens : 16 km
- La butte de grès de la grange templière : 15 km

Il précise qu'un devis de balisage a été demandé au Comité Départemental de la randonnée pédestre et que cette opération peut être aidée par le Département dans le cadre du développement touristique de notre région.

Il présente ensuite le plan de financement de cette opération qui doit être réalisées avec l'accompagnement du C.D.P du Tarn et propose au conseil communautaire de solliciter une aide du Département sur ce dossier :

BALISAGE CHEMINS DE RANDONNEE INSCRITS AU PLAN DEPARTEMENTAL			
DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE.			
Objet de l'équipement	Montant des dépenses Hors Taxes	Financement prévisionnel	Montant des Recettes prévisionnelles
Balisage des 4 itinéraires	1 984.00 €	Département 30 %	595.20 €
Distance 62 km		Autofinancement 4C	1 388.80 €
Total de l'opération d'investissement	1 984.00 €		1 984.00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide le plan de financement prévisionnel proposé et autorise Monsieur le Président à solliciter le concours du Département sur cette opération.

12. Délibération portant demande de subvention FAVIL VOIRIE 2017.

Monsieur le Président présente à l'assemblée les devis de travaux d'investissement au titre de la voirie qui ont été établis par les entreprises et qui seront réalisés en 2017 sur les communes de la communauté de communes du Cordais et du Causse : CORDES, LES CABANNES, BOURNAZEL, MOUZIEYS-PANENS, VINDRAC, LABARTHE-BLEYS, SOUEL, ST MARCEL-CAMPES, LACAPELLE-SEGALAR, LIVERS-CAZELLES, ST MARTIN-LAGUEPIE, MARNAVES, MILHARS, PENNE, LE RIOLS, ROUSSAYROLLES, ST MICHEL DE VAX,VAOUR.

Le montant global des travaux voirie 2017 estimé, se chiffre à :

427 115.79 Euros HORS-TAXES.

(Quatre-cent-vingt-cinq mille, cent quinze euros et soixante-dix-neuf centimes)

Il demande au conseil communautaire d'approuver le montant global de ces travaux et de l'autoriser à déposer la demande de subvention FAVIL 2017 auprès du Conseil Départemental du Tarn pour l'ensemble des communes membres.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide l'estimatif des travaux présenté et autorise Monsieur le Président, à déposer le dossier de demande de subvention FAVIL 2017 auprès du Conseil Départemental du Tarn.

13. Délibération portant demande de subvention régionale au titre de la Transition Ecologique et Energétique.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des actions de la Convention T.E.P.C.V (Territoire à énergie positive pour la Croissance Verte signée avec le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, portée par le PETR de l'Albigeois et des Bastides, au profit des communautés de communes membres ; la 4C a choisi de s'inscrire dans « la démarche Zérophyto » et de faire l'acquisition de trois désherbeurs thermiques.

Les devis prévisionnels d'acquisition des trois désherbeurs thermiques se chiffrent à

10 614.05 Euros HORS-TAXES.

(Dix mille, six cent quatorze euros et 05 centimes)

Il présente ensuite le plan de financement prévisionnel de cette opération :

Action	Dépenses Prévisionnelles	Recettes Prévisionnelles	
Acquisition de 3 désherbeurs thermiques	10 614.05€	T.E.P.C.V 65%	6 899.13 €
		Région 15%	1 592.11 €
		Autofinancement 4C	2 122.81 €
Total	10 614.05 €		10 614.05 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide l'estimatif d'acquisition des désherbeurs thermiques et le plan de financement prévisionnel présenté et autorise Monsieur le Président, à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région en complément de la demande faite au titre de T.E.P.C.V.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

SCOT : Information sur l'avancée de l'étude d'élaboration du SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais qui entre dans sa troisième et dernière étape : élaboration du document d'orientation d'objectifs (DOO), partie réglementaire.

La phase PADD (projet d'aménagement et de développement durable) est maintenant terminée et le DOO devrait prendre en compte et décliner les orientations en prescriptions, telles qu'elles ont été définies dans le cadre du PADD et étudier également les conditions qui permettraient leur mise en œuvre dans le cadre de l'aménagement du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19 H 30.